

Cher frère,

vous avez été sollicité pour venir présider une célébration dans l'une des paroisses du diocèse du Mans. Comme vous le savez, les évêques de France ont pris la décision d'instaurer un modèle national de carte d'identification numérique et de *celebret*.

Conformément à cette décision, Mgr Jean-Pierre Vuillemin, évêque du Mans, a signé un décret afin de mettre en œuvre cette décision dans notre diocèse.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à bien vouloir adresser au curé de la paroisse dans laquelle la célébration doit avoir lieu la copie de votre carte d'identification numérique. Vous pouvez l'envoyer par mail ou par voie postale.

Si vous ne disposez pas d'une carte d'identification numérique, vous pouvez bien évidemment envoyer une copie de votre *celebret* sous format papier.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et je vous assure de ma communion fraternelle et de ma prière.

P. Benoît PIERRE

